



COMMENT REMPLIR LE PASSEPORT DE LANGUES QUI FIGURE DANS VOTRE PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES (PEL)

Portfolio européen des langues – Maquettes et ressources
Passeport de langues

Comment remplir le Passeport de langues qui figure dans votre Portfolio européen des langues (PEL) ?

Le Passeport de langues vise à donner un aperçu rapide – mais complet – de toutes les langues que vous connaissez, ainsi que de votre expérience dans l'apprentissage et l'utilisation de ces langues.

En page 4, vous êtes invité(e) à indiquer vos langues les plus « fortes », c'est-à-dire celles qui vous sont familières depuis l'enfance. Celles-ci peuvent être divisées en deux catégories. La première concerne votre ou vos langue(s) familiale(s), c'est-à-dire votre langue maternelle, ou d'autres langues que vous parlez ou parliez avec votre famille, ainsi que les langues que vous utilisiez (ou utilisez) dans votre environnement quotidien (votre quartier, par exemple). La seconde concerne la ou les langue(s) que vos enseignants employaient ou emploient avec vous à l'école ou dans d'autres institutions d'éducation. Les deux tableaux figurant sur cette page sont consacrés aux langues dans lesquelles vous estimez avoir un niveau de locuteur natif (ou pratiquement). Toutefois, même si vous êtes à l'aise à l'oral, il se peut que vous n'ayez pas le même niveau à l'écrit. Vous avez la possibilité de préciser vos compétences pour chaque langue (en cochant ou non les cases « écouter/parler » et « lire/écrire »). Si vous pensez que dans une ou plusieurs de ces langues, vos compétences sont encore plus limitées, vous pouvez les décrire de manière plus détaillée à la page suivante.

La page 5 est consacrée à toutes les langues que vous avez apprises jusqu'à un certain niveau, que ce soit à l'école ou en dehors du système scolaire, dans le cadre de cours de langues spéciaux ou de manière plus informelle, lors de voyages ou de séjours à l'étranger, par exemple. Vous êtes invité(e) à évaluer vos compétences dans chacune d'entre elles par rapport aux niveaux décrits dans la Grille pour l'auto-évaluation (p. 11). Pour ce faire, aidez-vous des descripteurs qui figurent dans les listes de repérage de la Biographie langagière de votre PEL. N'hésitez pas à indiquer toutes les langues que vous connaissez, même celles dans lesquelles vous pensez avoir un niveau très faible. En effet, le fait d'avoir des compétences dans une langue, si modestes soient-elles, peut souvent s'avérer très utile. A l'inverse, vous pouvez également indiquer sur cette page une langue (ou plusieurs) dans laquelle vous possédez un niveau de compétence très élevé mais qui ne représente pas pour autant votre langue la plus « forte ».

Vous pouvez remplir les tableaux se rapportant à chacune de vos langues de différentes manières :

- vous pouvez noircir la case qui, selon vous, correspond à votre niveau de compétence ;
- vous pouvez noircir partiellement la case en question si vous estimez être capable de réaliser une partie des tâches qui sont typiquement associées à ce niveau, ou si vous pensez que vous êtes capable de les réaliser mais que vous manquez encore d'assurance ;
- vous pouvez inscrire dans les différentes cases la date où vous pensez avoir atteint les niveaux concernés. Cette méthode vous permettra de prendre la mesure de vos progrès et vos réalisations. Vous pouvez aussi combiner ces deux méthodes et inscrire la date dans les cases (ou dans certaines parties de cases) que vous avez également noircies.

La page 6 vise à donner un aperçu de la manière dont vous avez acquis des compétences dans vos différentes langues dans le cadre de l'enseignement formel. Vous êtes ainsi invité(e) à indiquer les cours que vous avez suivis dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire, ainsi que les formations ou autres cours de langues auxquels vous avez assisté dans des écoles de langues ou d'autres institutions d'apprentissage tout au long de la vie.

Dans un premier temps, il vous est demandé d'indiquer les langues que vous avez apprises dans le cadre de ces différents enseignements. Vous pouvez ensuite préciser la fréquence de ces cours (le nombre d'heures par semaine) ou leurs éventuelles spécificités (utilisation d'une technologie particulière, par exemple), ainsi que tout éventuel domaine particulier sur lequel ils auraient été axés (le monde des affaires, par exemple). Enfin, vous pouvez inscrire les dates de début et de fin des cours. Pour ce qui est de l'école

primaire, l'indication de l'année suffira ; pour les autres niveaux d'enseignement, vous pouvez également préciser les mois.

Les pages 7 à 9 vous permettent d'expliquer comment votre expérience pratique, c'est-à-dire votre utilisation réelle des langues, a contribué à façonner et à développer vos compétences dans chacune d'entre elles, ainsi que votre aptitude à faire face à différentes cultures.

Dans la description de vos différentes expériences, il peut être utile de préciser les types de tâches que vous étiez capable de réaliser, et d'indiquer si celles-ci faisaient appel à la fois à des compétences orales et à des compétences écrites. Vous pouvez également mentionner des expériences interculturelles importantes, c'est-à-dire des rencontres directes ou indirectes significatives avec d'autres cultures. Notez que ce type d'expériences linguistiques et interculturelles est également à consigner dans la partie « Dossier » de votre PEL.

Cinq domaines d'expériences ont été définis :

- éducation et formation : vous avez peut-être suivi des cours dispensés dans une autre langue, ou étudié à l'aide d'un manuel rédigé dans une autre langue [NB : Cette section ne concerne pas la ou les « langue(s) de scolarisation », c'est-à-dire les principales langues dans lesquelles l'enseignement est dispensé à l'école ; celles-ci sont à indiquer en page 4] ;
- vie professionnelle : vous avez peut-être travaillé à l'étranger, eu des contacts dans une autre langue avec des collègues ou partenaires commerciaux, ou travaillé avec certaines personnes dans votre propre région, mais dans une langue différente ;
- long séjour ou voyage dans une région où l'on parle une autre langue : cette section peut éventuellement faire double emploi avec la page 6 si, pendant ce séjour à l'étranger, vous avez suivi un quelconque type de formation ;
- médiation : dans cette partie, vous êtes invité(e) à décrire les situations dans lesquelles le fait de parler plus d'une langue (et de pouvoir passer de l'une à l'autre) vous a permis de travailler dans des contextes multilingues. La colonne « langues » du tableau ne comporte que deux cases, c'est-à-dire qu'elle ne prévoit la médiation qu'entre deux langues (l'anglais et le français, par exemple), mais vous pouvez en ajouter davantage si vous avez été amené(e) à faire de la traduction/interprétation entre trois langues ou plus ;
- autres domaines d'utilisation : dans cette partie, vous pouvez décrire toute autre situation dans laquelle vous avez utilisé une autre langue (au sein de votre communauté ou pendant vos loisirs, par exemple).

La page 10 vous permet de consigner tout certificat ou diplôme obtenu au cours de votre apprentissage. Si vous n'êtes pas sûr(e) du niveau auquel celui-ci correspond, demandez conseil à votre enseignant ou ignorez cette case.

N'oubliez pas que vous pouvez également ajouter à votre Passeport de langues d'autres types de documents attestant de vos compétences, tels que des lettres de recommandation de vos employeurs dans les différents pays où vous avez travaillé, des diplômes scolaires que vous avez obtenus par le biais d'une autre langue, etc. Ceux-ci peuvent tous être conservés dans la partie « Dossier » de votre PEL.

Enfin, en pages 11 et 12, vous trouverez les versions anglaise et française, respectivement, de la Grille pour l'auto-évaluation, qui illustre les niveaux de compétence définis dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR). De nombreuses autres versions linguistiques de ce document sont disponibles sur le site Internet du PEL (www.coe.int/portfolio/fr)